

Ordonnance Souveraine n° 5.539 du 18 mars 1975 rendant exécutoire à Monaco la convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	18 mars 1975
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 28 mars 1975 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Organisations internationales ; Propriété intellectuelle ; Propriété intellectuelle - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1975/03-18-5.539@1975.03.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification de la convention instituant l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.), signée à Stockholm le 14 juillet 1967, ayant été déposés auprès de M. le Directeur général de ladite organisation le 3 décembre 1974, cette convention recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 mars 1975

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1975/Journal-6131>